CONDITIONS D'ANNULATION ET MODIFICATIONS

Toute annulation doit être notifiée par écrit au Service Inscriptions à : insc-uspalz@europa-organisation.com

Le remboursement des sommes versées sera effectué uniquement sur le compte débité pour le paiement initial.

Conditions d'annulation inscription standard :

- Annulation reçue avant le 6 octobre 2017 inclus : remboursement de la totalité des sommes versées.
- Annulation à partir du 7 octobre 2017 : aucun remboursement ne sera effectué.

Conditions d'annulation inscription sous convention de formation :

- Annulation reçue avant le 6 octobre 2017 inclus : les droits d'inscriptions ne seront pas facturés post-congrès.
- Annulation à partir du 7 octobre 2017 : facturation post congrès de l'intégralité du montant des droits d'inscription.
- Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, l'intégralité du montant des droits d'inscription sera facturée post-congrès.

Changement de nom :

- Les changements de nom sont acceptés jusqu'au 5 décembre 2017. Aucun changement de nom de sera effectué passée cette date ni sur site.